



FEUILLE D'INFORMATION MUNICIPALE N°3

Mai

2015

barneville-carteret.fr



Dans ce numéro:

Les travaux

Le budget communal

Le plan de prévention des
risques littoraux

L'ouverture de la base nau-
tique

Les relevés des compteurs
d'eau

Un point sur la fusion inter-
communautaire

L'état civil

La gestion du fleurissement

L'économie et le commerce

Le ramassage des ordures
ménagères

La zone bleue

La commémoration du 8
mai

Le mot du Maire

Mais que font nos élus ?

C'est une interrogation qui revient souvent dans les conversations ! Les attentes des administrés sont fortes et légitimes et l'élu local, sans doute en raison de sa proximité, reste l'interlocuteur privilégié. L'élu local c'est celui que l'on rencontre chez le marchand de journaux, chez le boulanger, au marché ; c'est celui auquel on peut tout demander, un logement, un parking ou souvent de l'aide, tout simplement. Pourtant, dans les petites communes, son pouvoir est plus symbolique que réel. Le rôle et la fonction ont d'ailleurs beaucoup évolué au cours des années.

Il y a eu autrefois l'époque des « notables », avec tout l'aspect honorifique attaché à ces fonctions.

Ensuite ce fut la longue période des « bâtisseurs » avec les grands et parfois coûteux projets.

Et aujourd'hui, avec les contraintes budgétaires, la multiplication et la complexité des règlements et des normes, nous sommes sans aucun doute entrés dans l'ère des « gestionnaires ». Vos élus sont donc occupés par de multiples tâches, de plus en plus techniques, de plus en plus dévoreuses de ressources dans un environnement toujours plus contraignant. Et pourtant, malgré tout, l'équipe municipale doit garder le cap en tentant de mener à bien ses projets de développement tout en réfléchissant aux grandes orientations (la nécessaire mutualisation des moyens, l'évolution des communautés de communes) qui dicteront le futur de notre territoire.

Ce modeste bulletin municipal est publié pour vous permettre de prendre connaissance des actions et des projets conduits par l'équipe municipale. Le site internet de la commune ainsi que la page Facebook de Barneville-Carteret sont régulièrement mis à jour et peuvent, à tout moment, vous fournir des informations intéressantes.

Ainsi que nous nous y étions engagés, nous organiserons cet été, une réunion publique qui permettra de faire le point sur notre mandat.

Tout cela vous permettra peut-être de répondre, au moins partiellement, à la question « Mais que font nos élus ? ».

Les travaux

Arceaux accès parking de la Potinière

Le service voirie a procédé au remplacement et à la remise en forme des arceaux de protection du trottoir menant au parking de la Potinière ainsi qu'au déblaiement de ce trottoir recouvert par le sable.

Les services espaces verts et voiries ont profité de ce chantier pour récupérer des oyats afin de les replanter sur le cordon dunaire du boulevard Maritime.



Porte à flots

Remplacement par la régie * de la porte à flot de la digue Lecannelier.

Taille

La société MC Elagage a procédé à la taille des arbres sur les différentes rues de Barneville Carteret.

Raccordement Eau

Le service des eaux de la ville a réalisé le raccordement en eau des 20 nouveaux logements HLM en construction rue des Roches noires.

Carpe Diem

Remplacement en cours par la régie de la clôture du Carpe Diem.



* services techniques



Plus qu'à une analyse serrée des chiffres (qui seront consultables sur le site de la commune), il a semblé préférable de s'attacher à une étude synthétique de la situation financière de notre commune.

Dans le premier bulletin municipal, les difficultés budgétaires prévisibles avaient été évoquées.

Ces difficultés se confirment :

- La commune se situe, comme bien d'autres (les instruments statistiques fiscaux le démontrent) dans une situation d'endettement fort. L'encours de la dette a beaucoup augmenté en six ans.
- Le niveau d'impôts locaux est élevé pour une commune de cette importance.
- L'Etat se désengage vis à vis des collectivités.

Il convient également de rappeler que les contribuables communaux portent aussi principalement les projets certes utiles mais lourds financièrement de la communauté de communes.

Et pourtant certains osent affirmer (mais ceux-là osent tout) que l'argent « ruisselle » dans la commune et qu'il suffit d'emprunter ou/et d'augmenter les impôts locaux...

C'est pour toutes ces raisons qu'il a été décidé de faire appel à un cabinet d'audit, non pas pour impliquer le passé (ce n'est pas notre propos) mais pour mieux apprécier nos moyens d'action pour les cinq ans à venir.

Nous vous reparlerons des résultats de cet audit dès qu'ils seront connus.

Le budget 2015 sera par la force des choses un budget de transition et de rigueur pour permettre aux finances communales de s'adapter au nouveau contexte mais aussi pour permettre la mise en place d'une nouvelle politique budgétaire fondée désormais sur les économies de fonctionnement accrues. Rappelons qu'une commune ne peut investir que grâce aux excédents susceptibles d'être dégagés par la section de fonctionnement.

Il est donc prévu une baisse sensible des dépenses de fonctionnement qui passent de 3429000 € (votées en 2014) à 3160000 € (prévues pour 2015).

Dans ce climat de rigueur budgétaire, une baisse de 10 % des indemnités d'élus a été par ailleurs votée.

Et il a été décidé malgré tout de ne pas augmenter les impôts locaux.

Des investissements vont pourtant voir le jour en 2015, parmi les plus importants :

- . une nouvelle tranche de travaux programmés sur les ateliers municipaux (209500 €).
- . achat de la chenillette et ses accessoires (170000 €) destinés entre autres à favoriser un entretien régulier du chenal et la disparition des odeurs.
- . achat d'un terrain destiné à renforcer les possibilités de stationnement dans le centre bourg de Barneville (65000 € frais et accessoires d'achat inclus).
- . cout de la voie d'accès aux HLM (95000 €).
- . achat et pose d'un élévateur à la mairie pour les personnes à mobilité réduite (50000 €).
- . règlement du fond de concours pour cale d'accès du pôle nautique (150000 €).

Le solde des investissements est représenté par des dépenses d'achat et de travaux courants obligatoires (éclairage public, voirie etc...)

A noter que les dépenses annuelles de remboursement en capital d'emprunt représentent 641000 € en 2015.

Si les budgets eau et assainissement se portent plutôt bien, il n'est pas de même du budget du port.

Seul le projet d'extension portuaire permettra, par le biais de ressources nouvelles liées aux nouveaux usagers, d'effectuer les travaux nécessités par l'entretien du chenal et le vieillissement des installations et des ouvrages.

Les travaux (suite)

Fleurissement

Le nouveau fleurissement en vivace est en préparation. L'arrachage des plantations annuelles 2014 est en cour et la suppression de jardinières va suivre.

La mise en place des plantes vivaces va commencer début mai.

Nids de poule

La campagne de rebouchage des nids de poule va être réalisée courant avril.

Main courante

Après avoir réalisé la première partie de la rambarde du parc de la Mairie, le service garage a terminé la seconde partie, celle-ci va être prochainement mise en place.

Châteaux d'eau

Le service des eaux va prochainement procéder au nettoyage annuel des cuves des châteaux de Barneville et de Carteret ainsi que des réservoirs.

Borne eau marché Barneville

Afin de ne plus avoir de tuyaux dans les chemineements, une borne a été installée par la régie, Un aménagement afin de l'intégrer reste à réaliser.

Relevés des compteurs d'eau



La période de relevés des compteurs d'eau effectuées par le service des eaux de la commune de Barneville-Carteret sera répartie ainsi :

Barneville-bourg : du 10 au 30 juin 2015

Carteret : du 1er au 24 juillet 2015

Barneville-plage : du 20 juillet 2015 au 21 août 2015

Le plan de prévention des risques littoraux :

La Préfecture de la Manche a décidé par arrêté du 20 décembre 2011 de lancer sur le littoral s'étendant de Saint Lô d'Ourville à celui de Barneville-Carteret un Plan de Prévention des Risques Littoraux ou PPRL.

Après avoir dévoilé quelques informations lors de comités des pilotage, les cabinets d'études chargés du diagnostic ont livré les résultats provisoires issus de leurs simulations et leurs premières conclusions lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le 7 avril 2015 à la salle des Douits.

Tous ces résultats (provisoires) sont accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Manche en suivant l'arborescence :

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Plan de prévention des risques > Plan de Prévention des Risques naturels

- carte des aléas de Barneville-Carteret

- carte des enjeux de Barneville-Carteret

Une deuxième réunion publique sera organisée au mois de juillet 2015. Elle sera suivie d'une Enquête Publique au cours de laquelle les conclusions de ce plan seront affichées en Mairie et les habitants de notre commune seront invités à faire part de leurs remarques auprès du commissaire enquêteur qui aura été désigné.

À l'issue de cette procédure, le Plan de Prévention des Risques Littoraux sera discuté puis adopté par le Conseil Municipal. Après son approbation, ce plan donnera lieu, sur certaines parties du territoires de la commune, à des servitudes concernant notamment les droits à construire qui seront immédiatement applicables au Plan Local d'Urbanisme.

Jean-Louis Revert

Ouverture de la base nautique :

Lors du conseil municipal du 9 avril dernier, les élus ont voté la création d'un Office Municipal des Sports Nautiques.

Cet office est le fruit d'une longue discussion entre les différents acteurs que sont la communauté de communes en qualité de propriétaire de la nouvelle base nautique, de la commune qui a la compétence sport et des associations de voile et d'aviron qui utiliseront cet équipement.

L'objet de cet office municipal qui revêt le statut d'association, est de gérer la base nautique, d'en assurer la promotion mais aussi la commercialisation des offres nautiques qui y seront proposées. A cet effet une convention de mise à disposition sera signée dans les prochains jours entre la ComCom et l'Office Municipal qui sera créée d'ici le 15 mai prochain. En outre pour compléter le dispositif, des conventions d'objectifs seront signées entre la commune et les clubs mais aussi avec l'office municipal afin de renforcer notre offre nautique et de rentrer dans une démarche qualité qui fasse de notre base une référence régionale dans le domaine.

L'OMSN sera dirigé par une équipe d'une vingtaine de personnes représentant les élus communaux et communautaires, l'office de tourisme, les clubs utilisateurs, des personnes qualifiées mais aussi d'autres associations nautiques tel que le Yacht Club et la Goélette. Il bénéficiera d'un budget lui permettant d'exercer ses missions et d'un employé du port mis à disposition pour 50% afin de diriger la base. Il s'agit donc d'un effort important pour notre commune en ces temps de difficultés budgétaires mais nécessaire pour assurer un fonctionnement à la hauteur de l'investissement réalisé.

L'inauguration sera organisée par la communauté de commune dans les semaines à venir mais d'ores et déjà nous pouvons vous informer que les clubs pourront s'installer d'ici mi-mai dans les nouveaux locaux et que la fête du nautisme qui se tiendra cette année les 13 et 14 juin prochains se déroulera autour de la base avec un week-end « portes-ouvertes » .

Ce nouvel équipement qui va devenir un des lieux les plus attractifs de la commune donnera une nouvelle dimension à la destination touristique et nautique de notre station et donc à sa renommée, gage d'un développement économique-touristique durable. Tels sont les souhaits de la municipalité.

Stéphane Pinabel

Etat civil (depuis le 01/01/2015)

AVIS DE NAISSANCES :



Robin ALIX né le 21/1/2015
Albane CHAPELLE, née le 02/01/2015
Louis JACQUES, né le 27/2/2015

MARIAGES :



Emilie CLAIR et Amaël DESHEULLES
le 18 avril 2015

DECES :



ARELLE Roger	16/02/2015
BOGOS Elise Veuve PENNING	12/02/2015
HAMEL Louise veuve PITHOIS	03/03/2015
LEFILLASTRE Louis	06/02/2015
LEPAUMIER Maria veuve DURAND	28/02/2015
LEVAVASSEUR Lucienne veuve PIERRE	02/02/2015
VANHUYSE Mathilde veuve MOALIC	28/03/2015
NORDEZ Solange veuve TURMEL	09/01/2015
O'TOOLE Georges	03/01/2015
POLLET Sarah veuve VANDENBERGHE	30/01/2015
ROY Michel	05/04/2015
SIMON Raymond	06/02/2015
TREBOT Jean-Claude	31/03/2015

Un point sur la fusion intercommunautaire :

Le processus de fusion intercommunale suit son cours. Rappelons le calendrier tel qu'il avait été fixé par le Gouvernement :

- Fin 2015 ; les propositions émanant des communautés de communes sont envoyées aux Préfectures.
- Mars 2016 : la commission départementale de la coopération intercommunale étudie les propositions et donne son avis.
- Le préfet tranche en dernier ressort sur les propositions envoyées en retour aux intercommunalités
- courant 2016 : vote des communes et de la communauté de communes. Ajustements éventuels.
- 1^{er} janvier 2017 ; fusion effective

Une circulaire du Ministre de l'Intérieur doit fixer les modalités précises du processus, comme, par exemple, le nombre minimum d'habitants des futures communautés

Malheureusement, cette circulaire qui devait sortir en novembre dernier toujours pas vu le jour. On parle désormais de la fin de l'été 2015. Espérons qu'il n'y aura point de nouveaux retards...

Sans attendre, nous nous sommes mis au travail Nous avons commencé à étudier une possibilité de fusion avec la Communauté des Pieux Les élus des Pieux nous ont proposé d'adjoindre deux partenaires ; la communauté de la Hague, et celle de Douve-Divette qui forme un ensemble de neuf communes autour de Tollevast et Martinvast, dans le nord Cotentin

C'est donc avec ces trois partenaires que nous allons étudier les conditions d'une fusion.

C'est autour de trois chapitres que doit intervenir un accord :

-celui des compétences :

Il est vrai qu'il existe de sérieuses différences entre les compétences intercommunales des uns et des autres Contrairement aux Pieux et à la Hague, chez nous la communauté de communes n'a pas la compétence de la voirie et des écoles, qui restent du ressort communal En revanche, notre communauté a la compétence des activités périscolaires, ce qui n'est pas le cas de la communauté des Pieux Des groupes de travail sont constitués pour étudier des extensions éventuelles de compétences.

- celui de la gouvernance, de la façon dont fonctionnera la nouvelle communauté :

Une nouvelle communauté de communes, qui pourrait compter, dans notre cas, environ 40.000 habitants gagnerait en efficacité, en capacité d'aménagements nouveaux Mais il ne faudrait pas que nous payions cet accroissement par une dilution dans un vaste ensemble qui éloignerait la plupart des communes de tout centre d'action. Il conviendra donc de garder les avantages de la proximité, en maintenant des services et des possibilités d'animation et d'autonomie sur le territoire des communautés actuelles. Il faudra aussi prévoir les modalités permettant d'associer étroitement les communes aux décisions communales.

- celui des finances :

Une étude financière précise sera menée pour connaître les répercussions financières de la fusion pour notre communauté de communes, mais aussi pour chacune des communes participantes.

Nous devrions pouvoir boucler l'ensemble de ces travaux pour la fin de l'année 2015, comme le prévoit le dispositif légal actuel.

Mais, rappelons-le avec force : rien n'est actuellement bouclé. Rien ne sera imposé par les responsables communales. C'est l'ensemble des Municipalités, des conseils municipaux, qui, au vu des données qui leur seront fournies, prendront elles-mêmes les décisions finales, ainsi, bien sûr que le conseil communautaire. Une large information devra être fournie à l'ensemble de nos concitoyens.

Claude Dupont

Nouveaux logements :

Le lotissement H.L.M des Roches Noires vient d'être livré. La municipalité est heureuse d'accueillir les nouveaux résidents.



retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

Ville de Barneville-Carteret



et sur le site
de la commune :
barneville-carteret.fr

INFORMATION - Recherche Bénévoles

L'association des commerçants de Barneville-Plage se mue en comité des fêtes de la Plage.

Afin de pouvoir organiser les différentes animations planifiées sur ce secteur, l'association recherche toutes les bonnes volontés.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez appeler le 02.33.04.95.33 ou le 06.74.66.75.43

La gestion du fleurissement :

Gestion différenciée

Cette nouvelle gestion des espaces verts est une approche plus respectueuse de l'environnement.

Elle limite le « tout horticole », sans totalement le supprimer.

Chaque espace se voit affecté d'une gestion adaptée en tenant compte des objectifs déclinés, de son usage et de sa situation géographique.

Un inventaire de tous les espaces verts est en cours, et débouchera sur la classification de ceux-ci.

Un entretien type sera adapté, sur la base de cette classification.

Ces nouvelles pratiques nécessitent de repenser les aménagements.

Rien n'est figé, il faudra si nécessaire, s'adapter au territoire, essayer, abandonner, faire des expériences sur d'autres secteurs, ne pas penser que changer d'avis équivaut à un échec, mais toujours en faire un peu plus pour l'environnement.

Fleurissement

Comme déjà précisé, la plantation de plantes annuelles et le fleurissement des suspensions ne seront pas effectués en 2015. Les jardinières ont été quasiment toutes enlevées, à l'exception de certains secteurs touristiques passagers. Cependant, les espaces publics ne resteront pas nus et seront agrémentés de plantes vivaces à partir du 18 Mai. Pour ce premier essai, la municipalité compte sur la bienveillance de la population car le rendu visuel pourra paraître clairsemé, mais la plante, organisme vivant, va se développer au cours de l'année.

La culture des vivaces est déjà pratiquée par le service des Espaces Verts sur certains massifs. Bouturages et divisions vont être pratiqués à plus grande échelle. Une meilleure connaissance des plantes doit être acquise afin de choisir les vivaces les plus adaptées à leur milieu et le personnel sera formé à cet effet.



Aménagements

Afin d'améliorer certaines entrées de la Commune, certains aménagements vont être réalisés :

Zone du Pont Rose, qui appartient à la Direction départementale des routes, la tonte sera facilitée grâce à un reprofilage et à un nouvel engazonnement.

Le terrain dit « du Casino » au carrefour Boudet va être remodelé sous la forme d'un espace dunaire, sur les conseils de l'association « Villes et villages Fleuris », La haie existante est prolongée et sera plantée à l'automne. Enfin une barrière bois type « barrière de champ » viendra agrémenter le site.



Ramassage des ordures ménagères

La municipalité voudrait sensibiliser les citoyens de Barneville-Carteret sur le ramassage des ordures ménagères. Il est rappelé, conformément à l'arrêté municipal n° T 36.12P que seuls, les conteneurs doivent être présentés à la collecte au point de regroupement le plus proche. Ils doivent être sortis la veille du jour de collecte après 18h00 et rentrés avant 13h00 le lendemain, une fois le passage du camion de collecte effectué. Ils ne doivent en aucun cas rester en permanence dehors sauf autorisation municipale justifiée.

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité publique, il est également rappelé que le dépôt de sac d'ordures ménagères est interdit sur la voie publique. La Communauté de Communes de la Côte des Isles met à la disposition des usagers des bacs individuels ou collectifs pour stocker les déchets.



Une zone bleue a été instaurée sur le secteur de Barneville-bourg ainsi que dans la rue de Paris sur le secteur de Carteret. Ceci dans le but que chaque citoyen puisse accéder aux commerces locaux sans problème de stationnement pour y faire ses achats.

Le stationnement en zone bleue implique que chacun appose sur le tableau de bord un disque de stationnement en y indiquant l'heure d'arrivée. La durée légale de stationnement est de 01h30.

La municipalité compte donc sur le comportement exemplaire dont fait preuve sa population afin que le commerce local puisse évoluer comme nous le désirons.

Economie-commerce

Depuis le début de l'année notre commune connaît une certaine effervescence autour de ses commerces et ce, après une année 2014 prometteuse avec l'ouverture d'une galerie d'art, d'une galerie photos, l'arrivée de LeaderPrice et de l'ouverture d'une animalerie place de l'église.

Certains commerces baissent le rideau, d'autres sont vendus et d'autres se créent, mais ne s'agit-il pas de cycles normaux dans la vie commerciale d'une commune ?

On peut toujours regretter le manque de commerces sur le secteur de Barneville-Plage ou encore d'une supérette sur le secteur de Carteret mais la commune n'a pas de baguette magique, et maintenir un magasin ouvert quand celui-ci n'est plus en adéquation avec les attentes des clients. Ouvrir une supérette là où des études de marchés en démontrent l'impossibilité économique est illusoire.

Parfois on regrette de voir beaucoup de boutiques destinées au tourisme et pas assez pour les habitants à l'année. Une action est en cours avec la CCI Cotentin afin de favoriser l'émergence de nouvelles boutiques et services qui pourraient répondre aux besoins locaux mais ne nous y trompons pas tous les commerces sans exception ont un rôle important dans l'économie de notre commune qui, doit on le rappeler, est axée sur le tourisme pour près de 65%. Chacun contribue à l'attractivité de notre station et je le souhaite, à réduire l'évasion commerciale vers d'autres bourgs ou agglomérations.

Ainsi donc une commune se doit de créer un climat de confiance, créer une dynamique par des actions de valorisation, de communications et d'aménagement. Ce sont des tâches sur lesquels la municipalité souhaite agir dans la limite, bien entendu, de ses moyens et de ses compétences.

La vie économique de notre commune a donc été marquée depuis le début de l'année par :

- La reprise du bar des sports avec un changement d'enseigne, de carte et de décor, place du docteur Auvret
 - L'ouverture de l'épicerie bio « le bio pays » rue des Halles
 - L'ouverture de notre nouvelle pharmacie
 - La réouverture de la Potinière après un changement de propriétaire
 - La réouverture du bar l'escale dans la Gare Maritime
 - La réouverture de la poissonnerie de la rue du Pont Rose avec un rayon primeurs après changement de propriétaire
 - L'ouverture d'une boutique de céramique rue du Cap à la place de l'ancien garage Peugeot
 - L'ouverture prochaine d'une épicerie fine avenue de la République
- l'extension du supermarché Carrefour Market qui est en train de subir un lifting important

D'autres projets sont en gestation mais il est encore trop tôt pour en parler. Quoiqu'il en soit, nous pouvons en conclure qu'une certaine dynamique économique et commerciale est en train de naître et il nous appartient, élus et citoyens de notre commune, de la faire vivre en réservant nos achats à nos commerçants.

Stéphane Pinabel



8h45 : rassemblement au cimetière de Carteret

9h00 : cérémonie :

- hommages aux morts
- remise de décoration
- hommage au soldat américain Joseph Besida
- hommage au gendarme Française

10h30 : messe dans l'église de Barneville

12h00 : vin d'honneur à la maire de Barneville-Carteret